



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Autorisation d'exploitation minière (AEX) - Crique Amadis Aval 2

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SMSE (Société des Mines de Saint Elie)

Raison sociale

Extraction minière

N° SIRET

3 9 8 5 2 2 0 3 7 0 0 0 5 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

OSTORERO

Monsieur

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10)..... 47b).....	Canalisation et régularisation de cours d'eau sur 200m. Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Déforestation de 14,7 ha.
28).....	Exploitation minière d'un gisement de 11,25 ha..

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire situé dans le lit majeur de la crique Amadis. Les travaux se feront à l'aide de trois pelles excavatrices, d'une unité de traitement gravimétrique (trémie de chargement + crible vibrant + sluice) et de motopompes.

L'exploitation d'un tel gisement aurifère induit la déforestation de l'ensemble de la surface exploitable (14,7 ha), la mise en andains de bois pour la réhabilitation, le décapage du mort-terrain (stérile), le stockage du mort-terrain pour la constitution des digues et retenues d'eau, l'excavation du gravier (+ matrice argilo-sableuse) et son débouage à la lance à eau sur un sluice équipé de moquettes 3M et de grilles en métal déployé. Le gravier lavé sera rejeté dans un bassin de décantation. L'exploitation se fera sur la base d'une alternance : Exploitation / Réhabilitation / Revégétalisation. Les bassins de décantation n'intervenant plus dans le processus de décantation (circuit fermé) et qui contiendront une eau décantée seront vidangés pour être comblés (redispersion des couches dans l'ordre initial), nivelés, puis leurs surfaces seront régérées (disposition de la terre végétale et des andains pour revitaliser le mort-terrain) et enfin revégétalisées de manière assistée (bouturage et ensemencement d'espèces locales robustes pionnières sur 60% de la surface exploitée). La mise en œuvre de ce triptyque a pour objectif de limiter, prévenir et compenser au plus vite et au maximum les incidences occasionnées par l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation du gisement aurifère secondaire de la crique Amadis pour objectif d'extraire l'or contenu dans les alluvions pour le vendre à un comptoir d'or agréé. L'exploitation du gisement a pour objectif de développer une activité économiquement rentable et de permettre à la SAS SMSE de s'inscrire dans une dynamique d'acquisition de titres miniers et de pérennisation à moyen terme dans la région.

Ce projet s'inscrit dans un contexte environnemental dont la sensibilité a été prise en compte dans un rayon d'action de 20km. Toutes les mesures techniques seront mises en œuvre pour éviter et réduire les incidences directes ou indirectes en lien avec l'usage de l'eau. Le carburant sera acheminé sur place en camion citerne par le fournisseur (BAMIRAG). La qualité des eaux sera contrôlée sur la base de plusieurs stations de mesures afin d'évaluer les variations bimensuelles de turbidité et de Matières en Suspension (MeS).

Les observations faites dans le secteur font état d'un relief est peu marqué, elles n'ont pas révélé la présence de sauts et d'enrochement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La base vie existe déjà, elle se trouve à 1,5 km et correspond à la base vie de la société SMSE SAS dans l'AEX n° 21/2023. L'unité de production et les engins lourds seront acheminés sur place à partir de cette base vie. La voie d'accès est en rapport avec un layon de pénétration existant sera empruntée pour transférer l'unité de production. Pour rallier la limite amont de l'AEX sollicitée, un nouveau tronçon sera ouvert sur une distance de 220m qui comme le précédent n'induit pas de franchissement de bief.

La SAS SMSE dispose déjà de tout le matériel nécessaire à l'exploitation de l'AEX : pelles mécaniques, grille, motopompe, citernes de carburant double paroi, moyens logistiques...

Les travaux d'exploitation consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation. Cela induira un déboisement de la zone d'activité sur environ 14,7 ha, le creusement d'un canal de dérivation concernant uniquement un affluent secondaire (sur un linéaire de 200m), l'aménagement d'une chaîne de bassins de décantation et l'ouverture de 39 chantiers d'exploitation.

La société mettra en œuvre toutes les mesures pour éviter les risques d'impacts sur la qualité de l'eau. L'ensemble de ces mesures seront détaillées dans la notice d'impact en correspondance avec tous les types de travaux et toutes les phases de développement du projet. Trois phases de travaux seront mises en œuvre. Chacune nécessitera un prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

La teneur en Matières en suspension sera régulièrement contrôlée, quotidiennement en visuel et de façon hebdomadaire au turbidimètre, afin de respecter la norme de 35mg/l.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le procédé utilisé fera intervenir trois pelles excavatrices montées sur chenilles, un système de récupération gravimétrique et des motopompes. L'équipe de travail sera composée d'environ 15 personnes.

Le développement du projet se fera en trois phases de travaux qui engloberont, au début des opérations, 2 bassins de décantation aménagés à sec. Puis durant sa phase de développement, la décantation des eaux de lavage destinées à être recyclées se fera sur la base d'au moins 4 bassins de décantation. Les bassins n'intervenant plus dans le processus de décantation seront comblés, puis nivelés et régalés en surface à partir des matières organiques et andains stockés en bordure de la zone de travaux et enfin revégétalisés.

Les chantiers auront une superficie moyenne de 3000m², les bassins de décantation auront la même surface.

L'exploitation du minerai passe par les étapes décrites ci-après : le recouvrement argileux stérile est décapé à la pelle excavatrice sur chenilles et stocké à proximité. L'extraction du gravier se fait au moyen de la pelle excavatrice sous forme de bandes (environ 10 à 12m de largeur) parallèles à l'allongement du flat. Le minerai est foisonné près du sluice où une pelle mécanique fixe et charge le gravier sur la trémie de chargement. Le minerai est ensuite lavé par des jets d'eau haute pression puis la pulpe formée est criblée et récupérée sur le sluice. Le rejet de sluice (argiles) se dépose ensuite dans les bassins de décantation en circuit d'eau fermé.

L'or récupéré sur le sluice est ensuite pré-concentré au carbet laboratoire et ensuite acheminé à Cayenne pour être vendu à un comptoir d'or agréé.

Le développement du projet se fera sur la base d'une progression en alternance entre les travaux d'exploitation, les travaux de réhabilitation et les travaux de revégétalisation. Cela permettra un retour à l'équilibre du milieu plus rapide sur une partie de la surface impactée qui sera ainsi stabilisée, régalée en matières organiques et revégétalisée de manière assistée à 60%.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les limites de l'AEX correspondront à un polygone de forme libre.....	24,28 ha.
Surface du gisement.....	11,25 ha.
Surface déforestée.....	14,7 ha.
Linéaire de la section de canal de dérivation.....	200 m.
Linéaire du layon de pénétration.....	1130 m.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

97320 Saint Laurent du Maroni exclusivement

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé le 24/05/2023.
Le projet se trouve en zone N

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone 3 du SDOM
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint Laurent du Maroni
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau des différents points de démarrage des travaux propre à chacune des trois phases, un prélèvements d'eau d'environ 3000 m ³ sera pratiqué dans le lit mineur de la crique pour constituer un stock permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant toute la durée de développement d'entre elles. La base vie se trouvera en dehors des limites de l'AEX sollicitée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous-sol du flat impacté par le projet. La surface en rapport avec les modifications prévisibles sera d'environ 11,25 ha. La réhabilitation de la zone exploitée par comblement du tronçon de canal de dérivation secondaire et des bassins se fera en respectant la stratification originale du sous-sol et réduira les incidences en rapport avec les modifications occasionnées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction d'or libre

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée environ 14,7 ha. L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec la seule section du canaux de dérivation secondaire (200m), mais il sera temporaire. Le profilage du tronçon de la crique secondaire dérivée se fera dans son lit majeur. Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base d'environ 14,7 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront du fait des engins qui opéreront dans les zones de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les zones de réhabilitation rattachées au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les engins de chantier et les motopompes. Le quad et le tracteur seront également générateur de bruit.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faibles intensités.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents seront en rapport avec les boues générées par le traitement du minéral. A aucun moment, dans le processus, les boues seront en contact avec le milieu environnant. Elles seront déversées dans des bassins de décantation et contenues sans débordement. Les eaux superficielles du processus seront réutilisées en circuit fermé pour poursuivre les activités de lavage/débouage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera la production de DIB (Déchets Industriels Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres...
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet se situera en aval de onze titres miniers de type AEX en cours de validité (AEX n°07/2020, AEX n°08/2020, AEX n°14/2020, AEX n°15/2020, AEX n°16/2020, AEX n°04/2021, AEX n°05/2021, AEX 04/2022, AEX 22/2023, AEX 23/2023, AEX 24/2023) qui sont tous à des phases de développement différentes. En effet, au moins six de ces AEX ont été exploitées, réhabilitées et revégétalisées (AEX n°14/2020, AEX n°15/2020, AEX n°16/2020, AEX n°04/2021, AEX n°05/2021 et AEX 04/2022).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'AEX se situe en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. Sur cette base réglementaire, la zone d'étude fera l'objet d'une étude environnementale en rapport avec la réalisation d'une notice d'impact.

Le projet sera en adéquation avec l'Orientation Fondamentale OF 3 du SDAGE 2022-2027, Orientation 3.1 "Limiter l'impact des activités minières sur les masses d'eau", sur la base du respect des Dispositions 3.1.1 à 3.1.6..

La superficie administrative de l'AEX est inférieure à 25 ha.

La superficie de la zone impactée (déforestée) sera d'environ 14,7 ha.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été adapté au contexte environnemental local.

La surface totale impactée (de l'ordre de 14,7 ha) est relativement faible, cela n'indira pas d'impact paysager majeur.

Les travaux d'exploitation seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en relation avec une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés. Le réglage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au titre de mesure de réduction de l'impact, la société s'engagera à revégétaliser de manière assistée 60% de la surface impactée afin de favoriser la mise en place d'une couverture végétale qui permettra à très court terme de réduire d'éventuels impacts résiduels en rapport avec l'érosion du sol.

Les déchets de type DIB et DIS seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leurs natures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet une notice d'impact sera présentée.

La superficie de l'AEX sera de 24,28 ha. La surface totale impactée sera d'environ 14,7 ha.

La zone d'exploitation a été clairement délimitée sur la base de travaux d'études. Seule, la partie minéralisée fera l'objet de travaux d'exploitation, limitant ainsi au maximum, dans l'espace, les incidences du projet sur le milieu.

La société s'engagera à revégétaliser de manière assistée 60% de la surface impactée par le projet.

Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparaît que notre projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	chapitre 4.6. Annexe n°1 : Plan de situation du titre minier sollicité.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Chapitre 8.1. Point 3. Annexe n°2 : Plan de localisation du titre minier sollicité faisant figurer les coordonnées géographiques en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Chapitre 8.1. Point 4. Annexe n°3 : Photographies satellites de la zone concernée.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	chapitre 5. Annexe n°4 : Plan de situation par rapport au SDOM GUYANE. Annexe n°5 : Plan de situation par rapport au SDAGE GUYANE.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Chapitre 8.1. Point 3. Annexe n°6 : Plan de pénétration. Chapitre 8.1. Point 4. Annexe n°7 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux. Annexe n°8 : Shape de la couche AEX - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom OSTORERO

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Président

À Cayenne

Fait le 2 / 9 / 0 4 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)





ST-LAURENT-DU-MARONI

PARC NATUREL RÉGIONAL DE GUYANE

Secteur St-Laurent-du-Maroni

AEX AMADIS AVAL 2

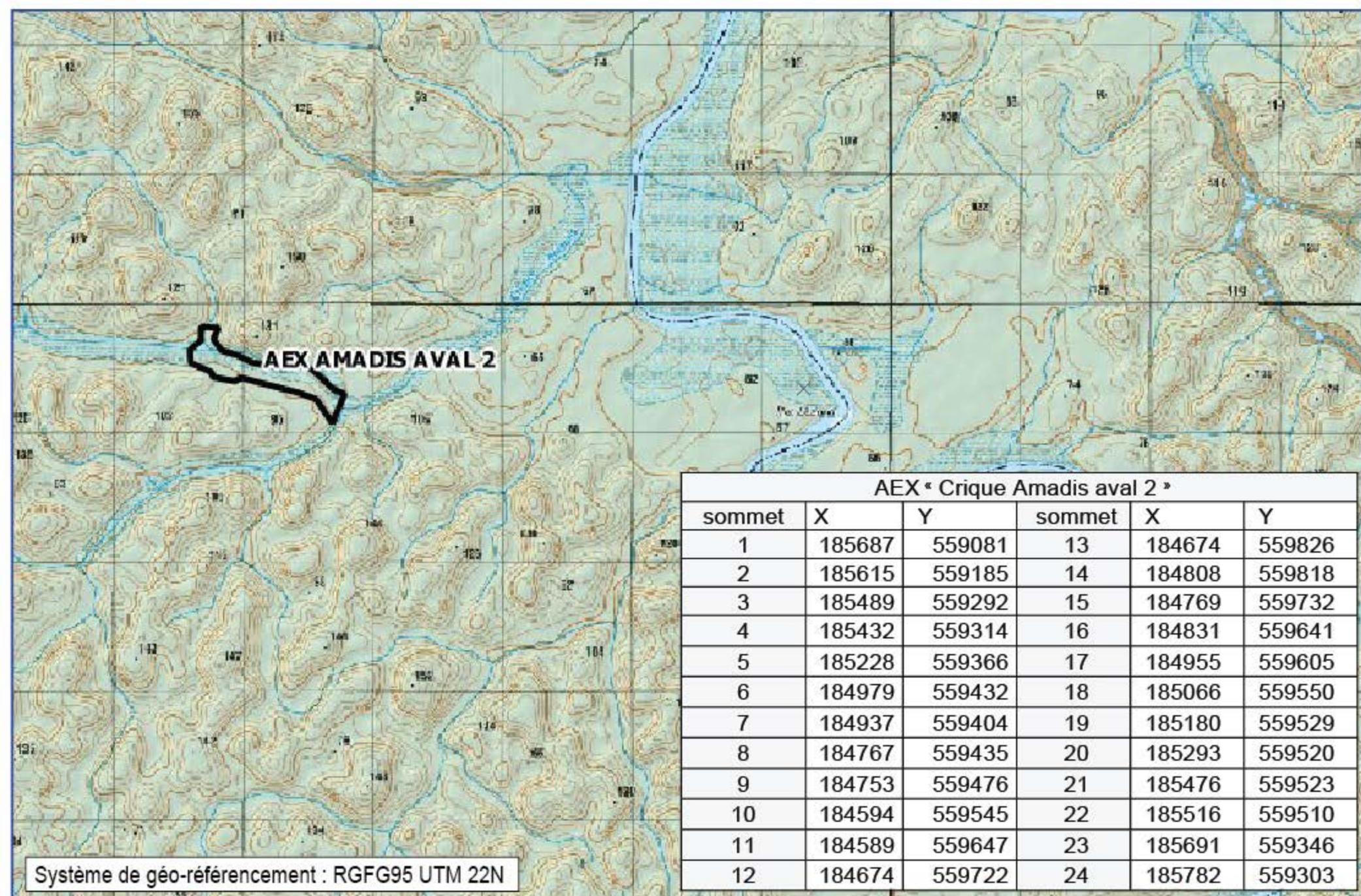
PLAN DE SITUATION DE L'AEX SOLLICITEE

“Crique Amadis aval 2”

Conception : GRANDS PLACERS / mars 2024

SOURCE : Extrait de carte IGN Echelle : 1 / 500.000 ème

PETITIONNAIRE : SMSE SA



Limites de l'AEX sollicitée



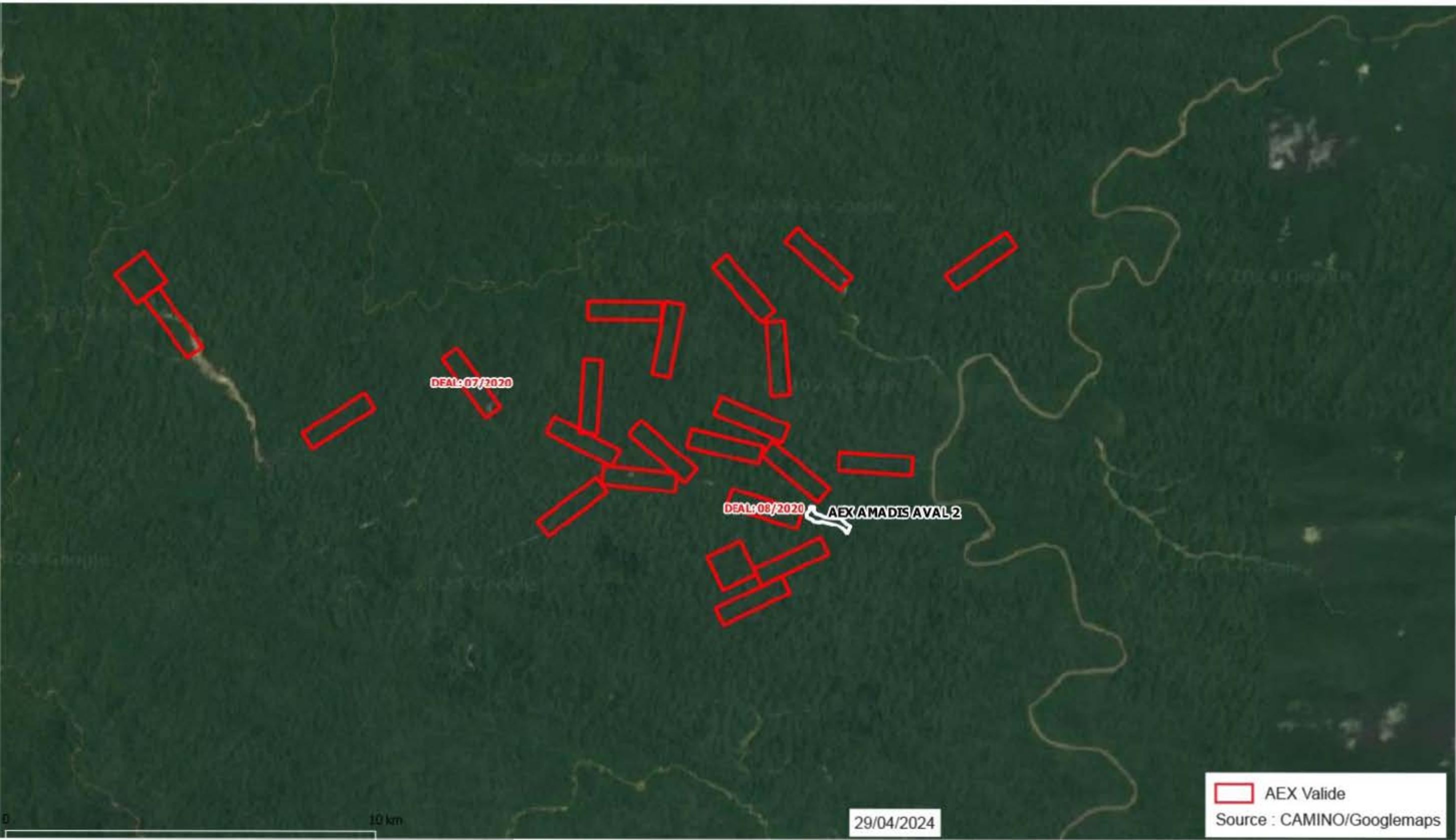
PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE AEX " Crique Amadis aval 2 "

Conception : GRANDS PLACERS / mars 2024

SOURCE : I.G.N

Echelle : 1 / 50.000 ème

PETITIONNAIRE : SMSE SA



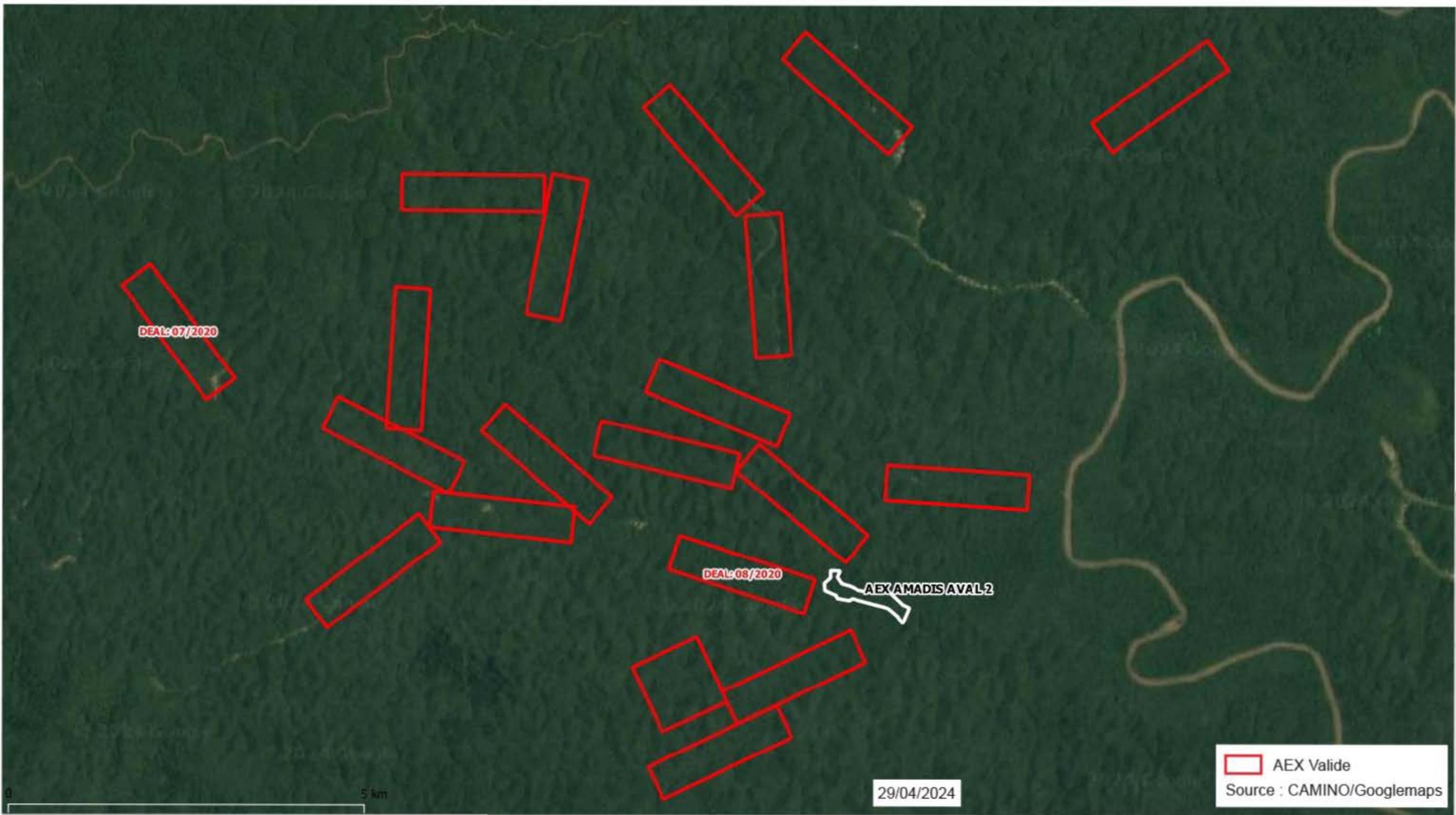
DEAL: 07/2020

DEAL: 08/2020 AEX/AMADIS AVAL 2

10 km

29/04/2024

 AEX Valide
Source : CAMINO/Googlemaps



DEAL:07/2020

DEAL:08/2020

AEX AMADIS AVAL 2

5 km

29/04/2024

 AEX Valide
Source : CAMINO/Googlemaps

Zone 3 du S.D.O.M.
Activité minière autorisée

AEX AMADIS AVAL 2

ZONE 2, activité minière autorisée sous contrainte



AEX-AMADIS AVAL 2 PROJET MINIER
ENVISAGE



Zone 2 : Activité minière autorisée sous
contrainte



Zone 3 : Activité minière autorisée

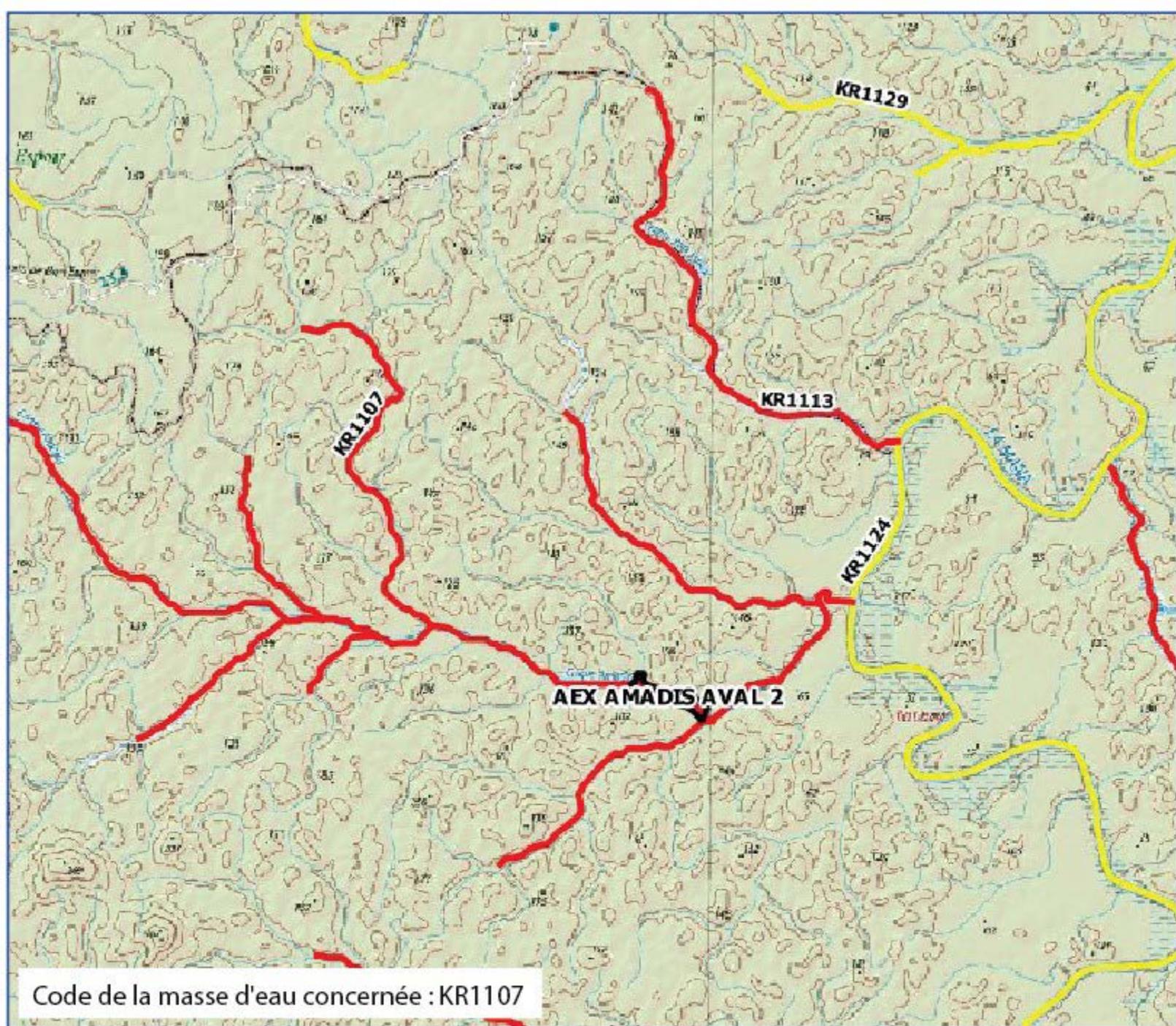
CONTEXTE ADMINISTRATIF ET ENVIRONNEMENTAL DE L'AEX SOLLICITEE PAR RAPPORT AUX LIMITES DU SDOM

Conception : GRANDS PLACERS / avril 2024

Echelle : 1 / 100.000 ème

SOURCE : IGN

PETITIONNAIRE : SMSE SAS



AEX-AMADIS AVAL 2

Etat chimique des masses d'eau

— Moyen — Mauvais

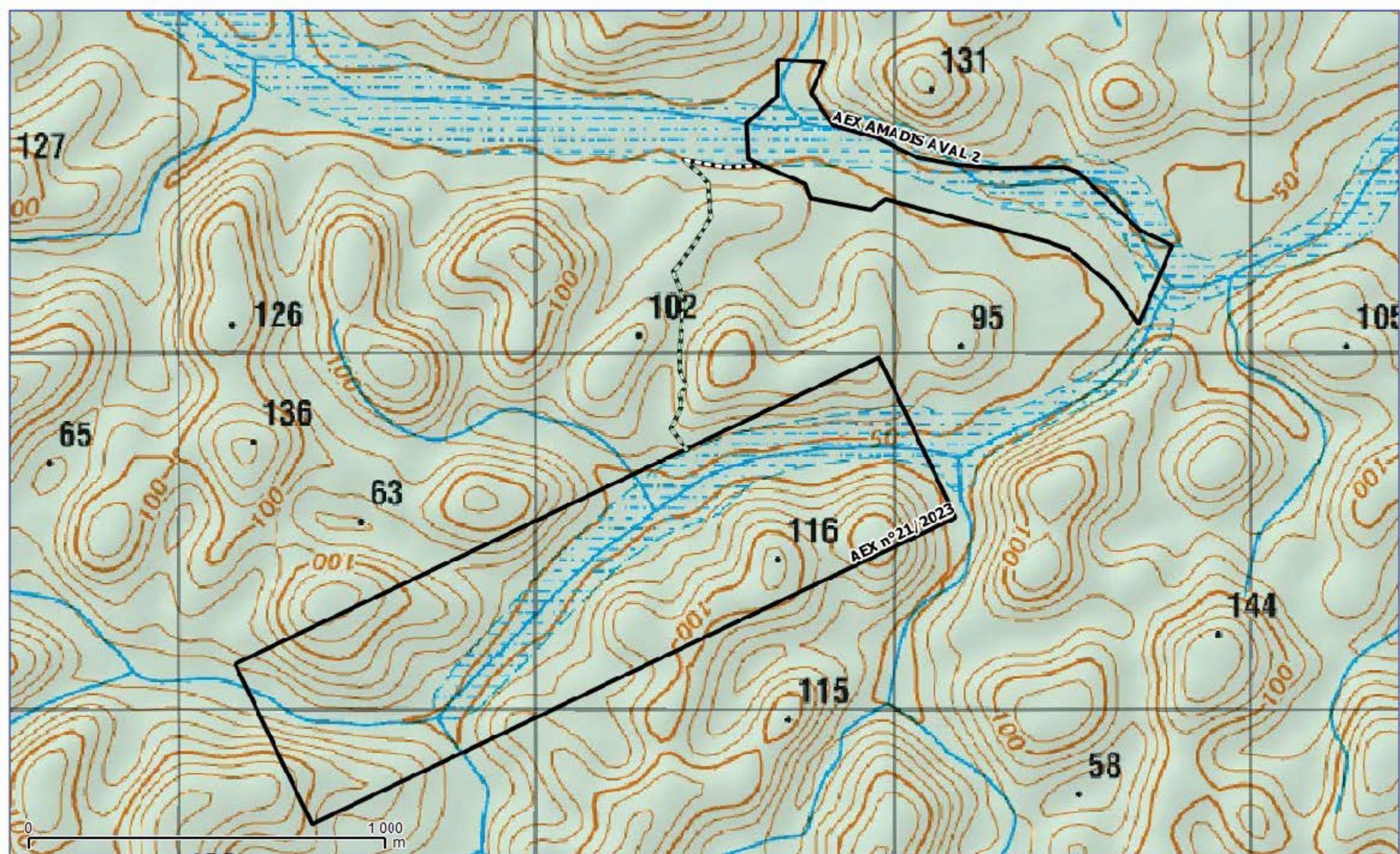
CONTEXTE HYDROLOGIQUE DU TITRE MINIER SOLLICITE PAR RAPPORT AUX MASSES D'EAUX DU SDAGE 2022-2027

Conception : GRANDS PLACERS / avril 2024

Echelle : 1 / 100.000 ème

SOURCE : IGN

PETITIONNAIRE : SMSE SAS



Projet

AEX-AMADIS AVAL 2



Layon de pénétration

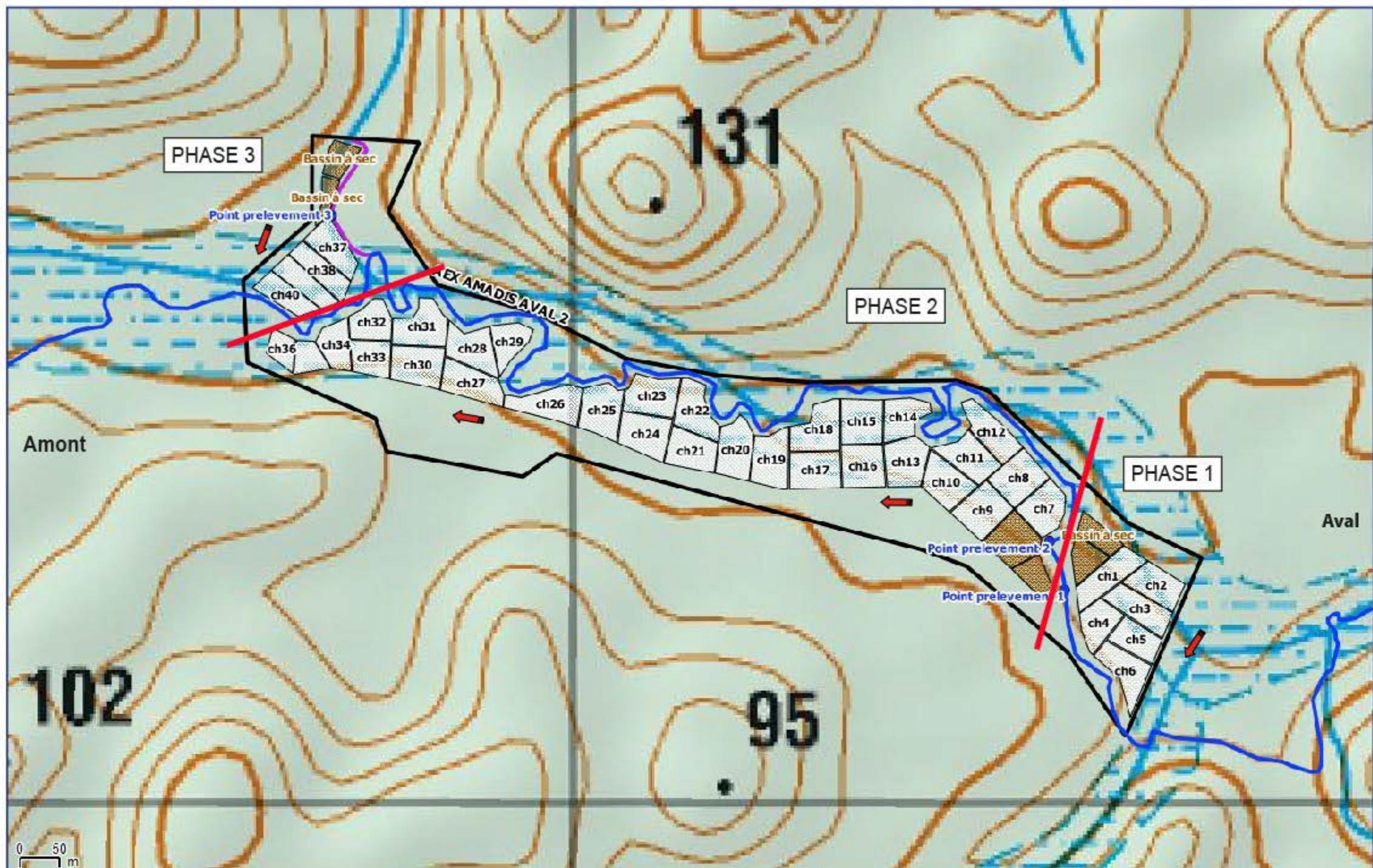
Echelle : 1/12.000ème

SOURCE : Extrait de la carte touristique IGN

Conception : GRANDS PLACERS / avril 2024

PLAN DE PENETRATION
AEX Crique Amadis Aval 2

Pétitionnaire : SMSE SAS



Chantiers programmés



Point sde prélèvement (3)



Bassins de décantation



Canal de dérivation



Sens de progression des chantiers et de la remise en état

PLAN SCHEMATIQUE DE PHASAGE DE GESTION DE L'EAU ET DES TRAVAUX
 Programmation séquentielle coordonnée des travaux d'extraction

SOURCE : Extrait de la carte IGN | Echelle : 1 / 5.000 ème

Conception : GRANDS PLACERS / avril 2024

PETITIONNAIRE : SMSE SAS